



## PREAVIS MUNICIPAL – N° 10 / 2023

Conseil communal du 11 décembre 2023

### Budget 2024

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### 1. PREAMBULE

La Municipalité soumet le budget 2024 à l'approbation du Conseil communal.

Le budget se base sur l'arrêté d'imposition adopté par le Conseil communal dans sa séance du 30 octobre 2023, soit un taux d'imposition de 74 % de l'impôt cantonal de base.

#### 2. EXPLICATIONS DES PRINCIPALES DIFFERENCES ENTRE LE BUDGET 2023 ET 2024

##### 2.2 Autorités

###### *Autorités*

110.300.02      + 3'000.-      Le budget est ajusté sur une évaluation des vacances de 1600h pour la Municipalité + les indemnités fixes au vu des nombreux projets en cours qui nécessitent un suivi.

##### 2.2 Administration générale

###### *Administration générale*

110.301.00      + 17'426.-      Ce compte est le reflet de la somme des salaires du Greffe, de la Bourse, de la bibliothèque, de la conciergerie et de l'adjointe au Greffe. Le taux d'occupation de la boursière est augmenté en lien avec l'augmentation de sa charge de travail en particulier pour le projet MCH2. Le taux d'occupation de la greffière est également augmenté pour être plus en adéquation avec la charge de travail effective.  
Les charges sociales sont également impactées par ce changement. La somme totale de CHF 32'157.- est imputée à l'interne pour l'entretien des locaux administratifs et pour le contrôle des habitants et pour la tenue de la comptabilité de la centrifugeuse qui est refacturée (110.490.01).



## MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

---

110.304.00	+ 3'900.-	Augmentation des charges LPP. Le contrat étant arrivé à échéance, il a été revu avec de meilleures prestations risques et épargne pour les employés.
110.311.01	- 8'700.-	Diminution des charges pour l'achat de matériel informatique pour la Municipalité et l'Administration car les postes ont été renouvelés en 2023. Il est néanmoins nécessaire d'acquérir un logiciel de gestion des salaires.
110.315.02	+ 5'000.-	Augmentation des charges pour effectuer une refonte du site internet incluant une réservation des salles en ligne notamment.
110.317.00	- 6'000.-	Diminution des charges prévues.
110.318.09	+ 4'000.-	Augmentation des charges liées aux demandes d'Agenda 21 en terme de ressources pour la fête villageoise, conférence annuelle et entretien de sentier pédestre.
110.318.10	+ 13'100.-	Augmentation des charges en lien avec l'intégration MCH2 pour la partie logicielle, un logiciel de gestion des séances de la Municipalité, l'étude surveillance caméra du nouveau complexe communal et des travaux confiés à un médiamaticien.
110.318.12	+ 16'500.-	Création de nouvelles charges liées à la phase d'élaboration du PECC et des premières mesures. Une subvention est ajoutée au compte de produit (110.439.00 pour CHF 4'500.-).
110.351.00	+ 7'530.65	Augmentation des charges selon le budget qui nous est transmis par la DGMR.
110.439.00	+ 4'500.-	Augmentation des revenus par le biais d'une subvention pour le PECC.
110.480.00	+ 10'000.-	Augmentation des revenus par un prélèvement et l'utilisation du fond PECC créé en 2022 afin de financer en partie les dépenses (compte 110.318.12).



## 2.2 Finances

### *Impôts*

210.330.00	- 25'000.-	Malgré la tendance à la hausse de ces charges (défalcation d'impôts pour les contribuables) durant les années passées, les données de l'année 2023 démontrent une stabilisation de la situation. Les charges sont donc revues à la baisse pour l'année 2024.
210.400.01	+150'000.-	Avec la hausse effective du point d'impôt et l'augmentation de la population, les recettes prévues ont été augmentées.
210.400.02	- 10'000.-	L'impôt sur la fortune a été revu à la baisse selon les données de l'année en cours.
210.401.01	+ 4'000.-	<i>L'impôt sur le bénéfice et revu à la hausse selon les données de l'année en cours.</i>
210.402.00	+ 10'000.-	<i>L'impôt foncier a été revu à la hausse à la suite des nombreuses nouvelles évaluations fiscales en cours en lien avec des projets construits et terminés.</i>
210.404.00	+ 70'000.-	<i>Les droits de mutations sont adaptés en 2024 en relation avec la forte hausse durant l'année courante et selon les projets de constructions en cours.</i>
210.422.00	- 5'000.-	<i>Les encaissements d'impôts s'améliorent, c'est pourquoi les revenus en lien avec les intérêts de retard sont revus à la baisse.</i>
210.441.01	+ 30'000.-	<i>Les recettes sont revues à la hausse selon les données de l'année en cours.</i>
210.441.04	+ 9'000.-	<i>Les recettes sont revues à la hausse selon les données de l'année en cours.</i>

### **Service de la dette**

221.322.02	+ 3'284.-	<i>Les charges d'intérêts sont revues à la hausse au terme de l'échéance car les conditions ne sont plus aussi favorables qu'auparavant.</i>
221.322.17	+ 5'780.-	<i>Les charges liées à l'emprunt pour l'Eglise et la place des sports a été revu à la hausse car l'emprunt négocié à un taux à 0% est arrivé à échéance à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023.</i>



221.322.92	+ 3'345.-	<i>Les charges d'intérêts sont revues à la hausse au terme de l'échéance car les conditions ne sont plus aussi favorables qu'auparavant.</i>
221.322.94	+ 26'000.-	<i>Les solde du compte de construction sera consolidé à fin 2023 et la charge d'intérêt est prévue à la hausse par rapport aux conditions de l'année précédente.</i>
221.322.96	+ 38'800.-	<i>La charge d'intérêt concerne l'emprunt pour la réfection des routes et deux soldes de préavis.</i>
221.322.97	+ 7'080.-	<i>La charge d'intérêt concerne l'emprunt à 0% pour la rénovation du magasin arrivé à échéance fin 2023.</i>
221.322.98	+ 3'700.-	<i>La charge d'intérêt concerne l'emprunt à 0% pour la rénovation de la STEP d'Essertines arrivé à échéance fin 2023.</i>

## **Péréquation**

222.352.00	+ 4'948.-	L'alimentation du fonds de péréquation a été réajusté d'après l'estimation des acomptes de péréquation fournis par le canton.
222.452.00	+ 49'686.-	Le retour du fonds de péréquation a été réadapté d'après l'estimation fournie par le canton.
222.452.01	+167'706.-	Le revenu des dépenses thématiques a été réadapté d'après l'estimation fournie par le canton.
222.452.03	+200'000.-	Le revenu des dépenses thématiques de l'année 2023 a été estimé.

## **2.3 Domaines et bâtiments**

### **Terrains**

310.314.02	+ 12'000.-	Comprend l'entretien du saut longueur et du tartan ainsi que la pose de nouveaux équipements sportifs.
310.331.19	- 16'500.-	Amortissement obligatoire terminé.



## **Grande salle**

351.314.00	+ 5'200.-	Divers travaux d'entretien dont 2 fenêtres pour les wc dames.
351.331.13	+ 26'000.-	Début de l'amortissement obligatoire selon préavis.
351.427.01	+ 20'347.-	Augmentation des revenus de location pour les nouvelles classes de l'ASIRE ainsi que leur participation à l'amortissement des investissements.

## **Four à pain**

353.311.00	+ 26'000.-	Achats d'équipement, pétrin à bras et mobilier.
353.480.00	+ 26'046.60	Prélèvement sur fond et utilisation de la réserve pour financer les achats.

## **Bâtiment de la Balance**

354.314.00	+ 5'000.-	Travaux d'électricité pour variateur et ventilation et nettoyage de la ventilation.
354.314.01	+ 2'500.-	Charges d'entretien courants pour les appartements.

## **Ancien collège Essertines**

355.314.00	- 3'000.-	Charges d'entretien revues à la baisse pour les parties inoccupées.
355.331.01	+ 4'000.-	Début de l'amortissement obligatoire selon préavis crédit d'étude (part Essertines).
355.427.01	- 34'381.-	Fin des revenus de location des classes d'écoles pour ce bâtiment.



## **Collège Epautheyres**

357.314.00	- 33'000.-	Entretien courant pour 2KCHF. Début de l'amortissement obligatoire selon préavis crédit d'étude (part Epautheyres).
357.331.01	+ 3'000.-	

## **Collège Nonfoux**

358.314.00	- 4'000.-	Entretien courant pour 1KCHF.
358.331.58	- 4'200.-	Amortissement obligatoire terminé.
358.427.00	+ 5'600.	Augmentation des revenus locatifs.

## **Eglise**

359.314.00	- 10'500.-	Entretien courant et matériel pour la paroisse pour 2.5KCHF.
359.331.14	- 7'700.-	Amortissement obligatoire terminé.
359.480.00	+ 4'543.-	Prélèvement et dissolution du solde « Legs Adolphe Gonin ».

## **Complexe Admin/voirie/PC**

370.311.00	- 9'500.-	Réserve pour achats si nécessaire pour 3KCHF.
370.312.00	+ 3'000.-	Evaluation de l'augmentation des coûts.
370.312.02	+ 9'100.-	Evaluation de l'augmentation des coûts du RCP.
370.318.06	+ 3'000.-	Evaluation de l'augmentation des coûts.
370.331.01	- 10'333.33	Evaluation de la diminution des charges de l'amortissement obligatoire au bouclage du préavis (Construction).
370.435.00	+ 24'000.-	Evaluation de l'augmentation des revenus du RCP.



## 2.4 Travaux

### *Travaux - administration*

400.301.00	+ 31'371.-	Augmentation des charges du personnel de voirie et conciergerie ASIRE et autres bâtiments.
400.304.00	+ 7'437.-	Augmentation des charges LPP. Le contrat étant arrivé à échéance, il a été revu avec de meilleures prestations risqués et épargne pour les employés.
400.436.00	+ 22'463.-	Augmentation de la part du salaire de conciergerie refacturée à l'ASIRE.

### *Service de l'urbanisme*

420.318.05	- 10'000.-	Les charges ont été revues à la baisse.
420.352.00	+ 10'000.-	Le budget a été réadapté selon les dossiers en cours.
420.366.00	- 6'000.-	Les charges ont été revues à la baisse à la suite de la suppression de l'Ecobonus au profit des mesures PECC.
420.431.00	+ 35'000.-	Les revenus ont été revus à la hausse selon les dossiers en cours et le nombre de permis d'habiter à délivrer.

### *Routes et chemins*

430.314.00	+ 353'000.-	50KCHF d'entretien courant et 903KCHF pour les rénovations prévues dans le cadre de la RC 401.
430.316.00	- 3'000.-	Suppression des charges de loyer pour le local de voirie.

### *Parcs et Cimetières*

440.313.00	+ 11'000.-	Charges prévues pour le jardin du souvenir et diverses fournitures.
440.314.00	- 10'000.-	Charges prévues pour l'entretien courant pour 3KCHF.



## **Déchets**

450.352.04 + 3'000.- Augmentation des coûts prévus (papier et carton).

## **Réseaux EC + EU et épuration**

460.312.00 + 3'000.- Adaptation des tarifs de l'énergie.  
460.314.00 + 5'000.- Augmentation de charge pour l'entretien des canalisations.  
460.318.05 - 4'000.- Les charges ont été revues à la baisse.  
460.331.26 + 5'667.- Début de l'amortissement obligatoire pour le séparatif et conduite Rue de la Laiterie.  
460.434.01 - 5'000.- Les revenus ont été revus à la baisse.  
460.434.02 + 10'000.- Les revenus ont été revus à la hausse.  
460.436.00 - 3'000.- Les revenus refacturés ont été revus à la baisse (centrifugeuse).  
460.480.00 +13'407.60 Prélèvement sur fond de réserve pour autofinancement.

## **2.5 Instruction publique et culte**

### **Enseignement primaire et secondaire**

520.351.04 +35'386.54 ASIRE, participation à l'écolage, CHF 564.55/hab.

## **2.7 Sécurité sociale**

### **Prévoyance sociale cantonale**

720.351.10 + 62'615.- Le montant de la facture sociale a été adapté à la hausse selon les estimations fournies par le canton.  
720.352.02 +147'400.- Les charges ont été revues à la hausse selon le budget de l'EFAJE.  
720.480.00 +111'710.- Prélèvement et utilisation du fond pour facture sociale (KCHF 100) et du fond de provision sociale (KCH 11,7).



## 2.8 Services industriels

### *Services des eaux*

810.311.00	+ 11'000.-	Les charges ont été revues à la hausse pour l'achat des compteurs.
810.312.01	+ 5'000.-	Evaluation à la hausse.
810.314.00	+ 26'000.-	Achat d'équipement nécessaire et travaux d'entretien.
810.318.05	- 4'000.-	Evaluation à la baisse.
810.331.01	- 17'000.-	Fin de l'amortissement obligatoire.

### *Chauffage à distance*

840.435.01	- 5'000.-	Adaptation des décomptes vente d'énergie selon relevés.
------------	-----------	---

## 3. RESULTAT

Le récapitulatif du budget 2024 se présente comme suit :

<b>Recettes totales</b>	<b>CHF 6'052'056.45</b>
<b>Charges totales</b>	<b>CHF 6'315'905.65</b>
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF 263'849.20</b>

---



## CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Essertines-sur-Yverdon,

vu le préavis municipal N° 10 / 2023

considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

où le rapport de la commission de gestion et des finances,

### d é c i d e

- **d'approuver** le budget 2024 tel que présenté.

Le Syndic

Alexandre Gygax

Pour la Municipalité



La Secrétaire

Karin Racioppi

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance 13 novembre 2023

Municipal responsable : Alexandre Gygax

Annexe : Budget 2024